

Séance du 21 décembre 2023

Le 23 du mois de décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 15 décembre 2023.

Membres présents :

Madame Florence ZINS, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Cindy DANNENHOFFER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Tania LANG, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Monsieur Vincent DERR, Monsieur Mathieu MATHIS, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Henri CORDARY, Monsieur Michel BOTZUNG.

Membres absents :

Madame Sandrine BACH, Madame Patricia NIRRENGARTEN, Madame Laure REICHL.

Procurations :

Madame Sandrine BACH donne procuration à Madame Florence ZINS
Madame Patricia NIRRENGARTEN donne procuration à Madame Tania LANG
Madame Laure REICHL donne procuration à Monsieur Dominique FINKLER

Secrétaire de séance : Madame Tania LANG

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 17 novembre 2023
2. Décisions modificatives du budget
3. Vente du lot 24 au lotissement à L'Orée des Champs
4. Divers

2023-09-56-Approbation du PV de la séance du 17 novembre 2023

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 17 novembre 2023. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance.

Séance du 21 décembre 2023

2023-09-56-Décisions modificatives du budget

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire informe le conseil municipal que les prévisions budgétaires sont insuffisantes aux chapitres 65 et 16. Aussi, elle propose de modifier le budget comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
65	65541		Contribution fonds compensation charges territ.	6 000.00
16	1641		Emprunts et dettes assimilées	3 000.00
			TOTAL	9 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
011	60612		Energie-Electricité	6 000.00
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	3 000.00
			TOTAL	9 000.00

2023-09-57-Vente du lot 24 au lotissement à l'Orée des Champs

Nomenclature acte : 3.2 Aliénations

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition par Madame Suzanne KOENIG, domiciliée à PETIT-REDERCHING, 46a rue de Strasbourg et Madame Elisabeth KOENIG, domiciliée à BISCHWILLER, 12 rue des Ducs de Deux Ponts, du lot n° **24** au lotissement A L'Orée des Champs, autorisé par arrêté du 16 novembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de céder à Madame Suzanne KOENIG, domiciliée à PETIT-REDERCHING, 46a rue de Strasbourg et Madame Elisabeth KOENIG, domiciliée à BISCHWILLER, 12 rue des Ducs de Deux Ponts, le lot n° **24** au lotissement A l'Orée des Champs, cadastré **section 13, n° 92/66**, d'une contenance de **636 m2**, au prix de **37 524 euros** hors taxes soit **45 028.80 euros TTC** ;
- Dit que la présente vente est faite conformément aux conditions de réglementation définies par délibération du 18 juillet 2018 et du 20 mai 2019 et certificat d'achèvement des travaux du 10 septembre 2020 ;
- Autorise le Maire à signer les actes notariés établis par Maître Sandy TABBONE, notaire à Rohrbach-lès-Bitche, ainsi que tout document se rapportant à la présente vente.

2023-09-58-Divers

Décisions par délégation du conseil municipal

Décision n° 2023-03 de retenir les offres pour l'opération « restructuration d'un ancien logement scolaire en MAM et rénovation énergétique de l'école », dans le cadre de la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Séance du 21 décembre 2023

Décision n° 2023-04 de retenir les offres pour l'opération « marché de travaux pour l'aménagement urbain de la rue des Roses et l'impasse à la rue de la Paix », dans le cadre de la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Décision n° 2023-05 de signer un avenant avec l'entreprise HANAU pour les travaux de désamiantage du bâtiment de la MAM, dans le cadre de la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Droit de Préemption Urbain

Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753522B0012** portant sur l'immeuble **cadastré section 4 parcelle n° 496/13, 6 rue du Chef Cordary.**